



## ÉCOLE LUDGER-DUVERNAY

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école Ludger-Duvernay tenue le mardi 10 octobre, à 19 heures, au 36, rue Dalpé à Verchères.

### SONT PRÉSENTS :

Madame Cynthia Larose	Membre parent
Madame Vanessa Bouvrette	Membre parent
Madame Marie-Josianne Séguin	Membre parent
Madame Jade Vandebossche-Makombo	Membre parent
Madame Caroline Laberge	Membre parent
Madame Virginie Roy	Enseignante
Madame Mélanie Fontaine	Enseignante
Madame Caroline Morissette	Enseignante
Madame Nathalie Raymond	Enseignante
Madame Mélanie Rousselle	Employée de soutien, SDG
Madame Myriam Giard	Employée de soutien

### ABSENCES :

Madame Véronique Beaudry	Membre parent
Monsieur Charles Trottier	Membre parent substitut
Monsieur Loïc Guillemot	Membre parent substitut
Madame Annie Dubeau	Représentante de la communauté

### PARTICIPENT ÉGALEMENT A CETTE SEANCE :

Madame Maryse Noël	Directrice
--------------------	------------

### 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Maryse Noël, directrice, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.



## 2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CÉ290-23-24-01** Il est proposé par Mme Cynthia Larose d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et des présences
3. Parole au public
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 13 juin 2023
6. Présentation des membres du CÉ (**ajout séance tenante**)
7. Composition et fonctionnement du Conseil d'Établissement :
  - 7,1 Élection aux postes (président, vice-président et secrétaire) [art.56 et art. 69]
  - 7,2 Désignation du représentant de la communauté
  - 7,3 Formulaire à remplir (Dénonciation d'intérêt [art. 70] et confidentialité)
  - 7,4 Règles internes 2023-2024, adoption ; [art. 67]
  - 7,5 Calendrier des rencontres [art. 67]
  - 7,6 Budget de fonctionnement du CÉ, adoption ; [art. 66]
8. Points d'informations :
  - 8,1 Formation des membres des conseils d'établissement, information ;
  - 8,2 Projet éducatif, évolution des travaux et évaluation du PÉ actuel
  - 8,3 Évaluation des apprentissages et résumé des normes et modalités, information ;
  - 8,4 Projet cour d'école, retour du ministère
9. Points de décisions :
  - 9,1 Dérogation à la politique alimentaire, approbation
  - 9,2 Activités éducatives complémentaires 2023 - 2024, approbation
  - 9,3 Résolution pour l'autorisation donnée par courriel depuis septembre, approbation
  - 9,4 Demande de commandites des classes HAMAC, approbation
  - 9,5 Utilisation du FDS pour des projets, état de situation du FDS
  - 9,6 Trotibus
  - 9,7 Mandat confié à l'OPP par le CÉ
10. Parole :
  - 10,1 Parole au président ou à la présidente ;
  - 10,2 Parole au représentant du comité de parents ;
  - 10,3 Parole aux enseignantes ;
  - 10,4 Parole à la représentante du service de garde ;
  - 10,5 Parole à la représentante du personnel de soutien.
11. Levée de l'assemblée

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

**CÉ290-23-24-02** Il est proposé par Madame Nathalie Raymond d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 13 juin 2023, avec les modifications suivantes.



- Point 7 :... « respectent la Politique relative aux contributions financières pouvant être **exigées** par les écoles et par les centres, adoptée par le centre de services scolaire :... »

Règle de conduite/mode de vie 2023-2024 :... « Les membres échangent au sujet du projet de **Mode** de vie. »

- Point 9 (Page 6)  
Mot des enseignants

4 ans : il y a eu une visite préparatoire des **futurs** élèves. Demain il y aura un pique-nique avec les parents.

5 ans : En pleine transition vers la 1<sup>re</sup> année. Les élèves ont visité les classes de **1<sup>re</sup>**, ont participé aux récréations des grands.

2<sup>e</sup> année : Bricolages de carte de fête des Mères ont été faits en atelier **d'origami** avec une spécialiste.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. SUIVIS AUX DERNIÈRES RENCONTRES**

Aucun suivi des dernières rencontres

#### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Il n'y a pas de public à cette rencontre.

#### **6. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CÉ**

Les membres présents font un rapide tour de table pour se présenter puisqu'il s'agit de la première rencontre régulière de l'année.

#### **7. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :**

##### **CÉ290-23-24-03 7,1 Élection aux postes (président, vice-président et secrétaire) (art.56 et art. 69)**

Cynthia Larose est proposée et élue comme présidente.

Vanessa Bouvrette est proposée et élue vice-présidente

Marie-Josianne Séguin est proposée et élue secrétaire

La proposition est adoptée à l'unanimité.



**CÉ290-23-24-04** 7,2 **Désignation du représentant de la communauté**

Mme Noël informe les membres du CÉ que Mme Annie Dubeau souhaite poursuivre comme membre de la communauté. Les membres acceptent la candidature de Mme Dubeau. La proposition est adoptée à l'unanimité.

7,3 **Formulaire à remplir (Dénonciation d'intérêt [art. 70] et confidentialité)**

La direction donne des exemples de conflits d'intérêts possibles et invite les membres à remplir les documents s'ils ont des intérêts à dénoncer.

**CÉ290-23-24-05** 7,4 **Règles internes 2023-2024, adoption ; [art. 67]**

Mme Noël présente le même document que les années précédentes. Les membres en discutent et statuent que toutes les rencontres débiteront à 18 h 45.

Il est proposé par Mme Caroline Laberge d'adopter les règles internes pour 2023-2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CÉ290-23-24-06** 7,5 **Calendrier des rencontres [art. 67]**

Les membres discutent du calendrier des rencontres. Les rencontres auront lieu en présentiel, à moins d'avis contraire, après la préparation de l'ordre du jour par la présidente et la direction. Les dates retenues sont les suivantes :

Lundi 27 novembre 2023, 18 h 45

Mardi 23 janvier 2024, 18 h 45

Mardi 19 mars 2024, 18 h 45

Mardi 30 avril 2024, 18 h 45

Mercredi 12 juin 2024, 18 h 45

Il est proposé par Mme Myriam Giard d'adopter le calendrier des rencontres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.



## **CÉ290-23-24-07 7,6 Budget de fonctionnement du CÉ, adoption ; [art. 66]**

L'article 66 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel de fonctionnement, voir à son administration et en rendre compte au centre de services scolaire. Il prévoit également que le budget doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par le centre de services scolaire. Le budget annuel du CÉ doit servir exclusivement au fonctionnement du CÉ, entre autres, en assurant la présence des membres aux séances du CÉ et en assurant leur formation.

La directrice a fait une présentation du budget annuel de fonctionnement du CÉ pour l'année scolaire 2023-2024 et les membres du CE ont échangé à ce sujet.

Puisqu'aucun membre ne signifie de besoins en remboursement de frais de transport ou de frais de garde d'enfants, il est proposé que le budget soit utilisé en juin 2024 pour un repas de fin d'année, en guise de remerciement aux membres.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'un membre, il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024, dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

## **8. POINTS D'INFORMATION**

### **8.1 Formation des membres des conseils d'établissement, information ;**

Mme Noël explique aux membres qu'il y a une formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement. Les nouveaux membres devront prendre connaissance des capsules de formation sur le site du ministère. Afin d'aider les membres à respecter cette obligation, les liens vers les capsules et les fiches techniques seront ajoutés dans l'ordre du jour des rencontres.

### **8.2 Projet éducatif, évolution des travaux et évaluation du PÉ actuel**

Les membres du CÉ devront se prononcer sur l'évaluation du PÉ actuel à la rencontre de novembre. Les travaux de rédaction du nouveau PÉ vont bon train. Une rencontre du comité de pilotage est prévue le



12 octobre. Mme Noël donne des précisions sur la teneur des travaux du comité.

### **8.3 Évaluation des apprentissages et résumé des normes et modalités, information ;**

La première communication sera produite le 15 octobre prochain et le premier bulletin sera disponible au plus tard le 20 novembre 2023. Des rencontres avec les parents seront également prévues d'ici la fin novembre. Les parents recevront la communication à ce sujet de la part des enseignants.

### **8.4 Projet cour d'école, retour du ministère**

Le projet de la 2<sup>e</sup> classe extérieure n'a malheureusement pas été retenu par le ministère. Mme Noël explique que très peu de projets ont été retenus à notre CSS. Il est possible de redéposer le projet pour l'an prochain.

## **9. POINT DE DÉCISION**

### **9.1 Dérogation à la politique alimentaire, approbation**

La direction demande une dérogation pour certaines activités spéciales ou activités de groupe pour la présente année scolaire. Lorsque la dérogation sera utilisée, l'activité devra toucher l'ensemble des élèves d'un groupe ou plusieurs groupes. Par exemple, à l'Halloween, à Noël, pour offrir des friandises glacées lors de canicule, etc.

**CÉ290-23-24-08**

Il est proposé par Cynthia Larose d'autoriser l'équipe-école à déroger de la politique alimentaire lors d'événements spéciaux touchant un ou plusieurs groupes d'élèves.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **9.2 Activités éducatives complémentaires 2023 - 2024, approbation**

Mme Noël présente la liste des activités sélectionnées par les enseignants et les frais associés. Elle explique également les différentes enveloppes pouvant couvrir les frais des activités ou sorties ainsi que l'obligation d'offrir deux activités gratuites en milieux culturels à tous nos élèves. Pour certaines activités, il sera nécessaire de prévoir un départ hâtif ou un retour tardif. Mme Noël explique que les sommes disponibles ne permettent pas d'offrir toutes les activités gratuitement.

Les membres échangent sur le sujet.

**CÉ290-23-24-09**

Il est proposé par Vanessa Bouvrette :

D'approuver la liste des activités et des sorties choisies par les enseignantes sachant que :



certaines sorties nécessitent des changements à l'horaire régulier ;

à l'exception de la classe verte des élèves de 6<sup>e</sup> année pour laquelle les parents auront à déboursier, toutes les activités et sorties seront gratuites pour les parents ;

Il est également convenu que si les budgets manquent pour la tenue d'activités pour tous les élèves à l'école, par exemple la fête de fin d'année, ces frais seront couverts par des sommes disponibles dans le Fond à destination spéciale.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **9.3 Résolution pour l'autorisation donnée par courriel depuis septembre, approbation**

Depuis septembre, les membres ont donné leur accord pour certaines sorties ayant eu lieu avant ou trop près de notre première rencontre.

- Sortie pour les élèves de 2<sup>e</sup> année au Théâtre de la Dame de Cœur,
- Sortie au Théâtre de la ville de Longueuil pour les élèves de 4<sup>e</sup> année
- Activité de Cross-country au parc des Salines de Saint-Hyacinthe pour les élèves de 6<sup>e</sup> année

#### **CÉ290-23-24-10**

Il est proposé par Mme Cynthia Larose :

De confirmer par une résolution que l'ensemble des membres du CÉ ont donné leur accord par courriel pour les 3 sorties nommées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **9.4 Demande de commandites des classes HAMAC, approbation**

Mme Noël explique que les enseignantes des classes HAMAC souhaitent solliciter des partenaires pour pouvoir payer les aliments qui sont servis aux élèves dans les deux classes. De plus, nous demandons aux membres du CÉ d'accepter que le solde d'un Fond à destination spéciale pour les classes HAMAC à l'école J-P Labarre soit transféré à notre école. Ce fond provient d'une bourse Desjardins obtenue l'année dernière par les enseignantes.

#### **CÉ290-23-24-11**

Il est proposé par Mme Vanessa Bouvrette :



D'autoriser la sollicitation de partenaires pour défrayer les coûts des déjeuners en classe et d'accepter que le solde du Fond à destination spéciale pour les classes HAMAC de l'école J-P Labarre soit transféré à l'école Ludger-Duvernay et réservé aux classes HAMAC. Il s'agit d'une somme de 2166,83 \$

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **9.5 Utilisation du FDS pour des projets, état de situation du FDS**

Mme Noël explique aux membres que des sommes assez importantes sont disponibles dans le Fond à destination spéciale. Une portion de celles-ci est réservée pour le projet cour d'école. Les détails de chacun des projets devront être précisés lors d'une prochaine rencontre puisque, pour le moment, les informations ne sont pas encore transférées dans l'année en cours. Cependant, le montant total amassé est de 30 261 \$. Mme Noël demande au CÉ l'autorisation d'utiliser une partie de la somme pour rafraîchir et bonifier les parcours actifs de l'école.

**CÉ290-23-24-12**

Il est proposé par Mme Jade Vandebossche-Markombo :

D'utiliser le fond à destination spéciale jusqu'à concurrence de 2000 \$ pour la bonification et le rafraîchissement des parcours actifs de l'école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **9.6 Trottibus**

Mme Noël propose aux membres du CÉ, dans un but de poursuivre le travail amorcé pour améliorer la sécurité autour de l'école, de solliciter la Société canadienne du Cancer pour la mise sur pied d'un Trottibus à l'école. L'organisme offre aux écoles intéressées tous les outils pour vérifier l'intérêt des parents, recruter les bénévoles et préparer les circuits.

**CÉ290-23-24-13**

Il est proposé par Mme Vanessa Bouvrette :

D'approuver les démarches pour la mise en place d'un Trottibus à l'école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **9.7 Mandat confié à l'OPP par le CÉ**

Mme Noël explique que le CÉ doit confier des mandats à l'OPP. Des échanges ont lieu et Mme Bouvrette expose quelques idées de projets pour l'année 2023-2024 en plus des mandats qui pourraient être proposés par les enseignants. Il est question de la Course 1-2-3, d'un cinéma de Noël et de la semaine du personnel.



**CÉ290-23-24-14**

Il est proposé par Virginie Roy :

De confier à l'OPP le mandat de soutenir la tenue d'activités à l'école, d'organiser la course 1-2-3, le cinéma de Noël et de soutenir la mise en œuvre de la semaine du personnel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **10. PAROLE :**

### **10.1 Parole au président ou à la présidente ;**

Rien à ajouter

### **10.2 Parole au représentant du comité de parents ;**

Sur 67 écoles, uniquement 35 écoles étaient représentées. Il y a eu une discussion pour trouver des pistes de solutions afin d'avoir la présence de davantage de parents dans le futur.

### **10.3 Parole aux enseignantes ;**

Préscolaire : Après le changement d'emplacement des classes, les enseignantes sont satisfaites des nouvelles classes. Il y a eu une activité avec prof Dino qui s'est bien déroulée. Cette activité gratuite a été gagnée par une enseignante lors d'un concours.

1re année : La routine du début d'année se passe bien.

2e année : Le projet de récupération donne de bons résultats.

3-4e année : Il s'agit d'une nouvelle équipe. Les enseignantes apprennent à travailler ensemble.

4e année : La sortie au Théâtre de la Ville a été adorée par les élèves.

5e année : Le projet des ténébrions « vers à farine » est débuté. Chaque année, il s'agit d'un projet très apprécié.

6e année : La sortie pour la course cross-country a eu lieu. Les élèves ont adoré cette activité sportive.

Classe HAMAC : L'intégration se passe bien. L'école a mis en place un protocole en cas de fugue. Certains parents et intervenants nous disent que nos installations sont très bien et mieux situées qu'à l'autre école.



#### **10.4 Parole à la représentante du service de garde ;**

Mélanie est nouvellement en poste comme technicienne. Il y a eu la sortie à Ninja Factory en septembre. En novembre, il y aura la sortie au Machin Chouette de Saint-Jean (centre de jeu intérieur). Une autre sortie est prévue au Récré-o-fun. Actuellement, il y a 205 inscriptions au SDG en plus de 203 dineurs. Nous sommes en période de validation de nos inscriptions. Les repas avec le nouveau traiteur se passent bien, les mets sont aimés. Il y a maintenant la présence d'un T.E.S au SDG, service très apprécié par l'ensemble du personnel.

#### **10.5 Parole à la représentante du personnel de soutien.**

Les élèves de maternelle 4 et 5 ans travaillent la socialisation.

Myriam nous informe qu'elle est seule pour le moment pour couvrir tous les niveaux entre la 1<sup>re</sup> et la 6<sup>e</sup> année puisqu'une personne est partie relever de nouveaux défis. En collaboration avec les ressources humaines, nous cherchons une autre TES car il est impossible pour une seule personne de répondre à tous les besoins.

### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CÉ290-23-24-15**

À 21 h 30, il est proposé par Mme Virginie Roy de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Président(e)

---

Directrice